



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E173312

VALABLE JUSQU'AU 26/04/2026

ÉDITÉ LE 24/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/08/2017
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 14/09/2024
2 000

Raison sociale : VARIN VINCENT

7 RUE DES VAIES
70190 CROMARY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VESOUL

Siret : 831 653 654 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4001851

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 170000654B001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 170000654B-MCE-001

Situation fiscale et sociale : A jour au 17/02/2025

Téléphone : 06 75 93 40 68

Portable : 06 75 93 40 68

Fax :

Site Internet : www.facebook.com/sasvarin

E-mail : sas-varin@hotmail.com

Responsabilité légale :
VARIN VINCENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/01/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	19/01/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	11/03/2022
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	03/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	03/12/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BESANCON
ESPACE VALENTIN EST
VALPARC
10, RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.